

## Permission de construire une forge et un haut fourneau à Abainville (1725)

### Résumé

Le comte des Salles est autorisé à placer une forge et un haut fourneau à Abainville. À conditions de bien remplir les quelques conditions énoncées, le procureur général valide les lettres patentes du 22 décembre 1724.

### TRANSCRIPTION LITTÉRALE (SANS LES MAJUSCULES)

- 1) a nos seigneurs
- 2) nos seigneurs les president conseilliers
- 3) et auditeurs de la chambre du conseil
- 4) et des comptes du duché de bar
- 5) supplie messire louis alexandre comte
- 6) des salles chevalier seigneur des vouthons
- 7) et autres lieux demeurant a son chateau
- 8) aud(it) vouthon
- 9) disant qu'il auroit obtenu des graces
- 10) de s.a.r la permission de faire construire
- 11) sur l'extremité du finage d'abainville prevoté
- 12) de gondrecourt une forge et fourneau dont
- 13) il se seroit fait expedier des lettres patentes
- 14) en datte du vingt deux decembre
- 15) dernier, par lesquelles l'enterinement auroit
- 16) été renvoyé par devant vous
- 17) ce consideré nos seigneurs il vous plaise
- 18) ordonner veues les d(ites) lettres duement sellées
- 19) a l'audiance des seaux tenue a luneville
- 20) le vingt trois dud(it) mois, l'enterinement

- 21) dicelle pour en jouir par le suppliant
- 22) et ceux qu'il emploira a l'exploitation dicelles
- 23) suivant leure forme et teneur et feres
- 24) justice
- 25) [signature]
- 26) avocat chargé des pieces
- 27) veu la presente requeste et les lettres patentes au grand sceau
- 28) y esnoncée soient communiquéés au procureur general fait
- 29) en la chambre du conseil et des comptes du duché de bar
- 30) ce dix avril mil sept cent vingt cinq
- 31) [signature]
- 32) le procureur général sousigné qui a veu la présente
- 33) req(ueste) l'ord(onnance) de son(dit) co(mmun)iqué au bas et les lettres patentes
- 34) jointes, données a lunévile sou le grand sceau de la
- 35) chancelerye de s.a.r le 22 décembre dernier par les
- 36) queles il a plü a sad(ite) a.r de permettre au sup(pliant) de
- 37) faire construire une forge et un haut fourneau sur le
- 38) ban dabinvile a charge dindemniser tous les propriétaires
- 39) des fonds ou terrains qui seront pris ou endommagés
- 40) pour servir a la construction des batiments ou a
- 41) l'exploitation desdis forge et fourneau de luy accorder
- 42) droit de troupeau a part pour ses béstiaux qui
- 43) appartiendront aux résidents en lad(ite) forge et a
- 44) charge que le facteur de lad(ite) forge si le propriétair
- 45) la fait emploiiier a son compte ou le fermier sil la
- 46) laisse a ferme seront francs et exempts de toutes
- 47) charges meme de la subvention pourveu quil
- 48) soient étrangers et nayent estés compris dans les
- 49) rooles des impositions publiques et que les ouvriers
- 50) employés a lad(ite) forge seront modérém(ent) taxés par
- 51) la chambre par une feuille séparée et

- 52) particuliere
- 53) n'empêche l'entérinement des lettres patentes
- 54) pour estre exécutées # et queles soient ensemble
- 55) la quit(tance) des droits de chancélerie registrées sur
- 56) les registres de la chambre pour y avoir recours
- 57) le cas eschéant # aux charges conditions et restrictions
- 58) y expliquées. a bar ce dix avril 1725
- 59) [signature]

### Vocabulaire

[l.10, l.35] **S.a.r** = son altesse royale

[l.11] **Finage** = étendue d'un territoire

[l.11] **Dabeinville** = d'Abainville

[l.21] **Dicelle** = de celle-ci, de cette

[l.21, l.36] **Suppliant** = demandeur

[l.22] **Dicelles** = de celles-ci, de ces

[l.23] **Feres** = du verbe faire

[l.36] **A.r** = altesse royale

[l.38] **Ban** = territoire

[l.42] **Droit de troupeau à part** = privilège seigneurial

[l.44] **Facteur** = celui qui réalise, qui est chargé de faire

[l.45] **La** = l'a

[l.45] **Fermier** = celui qui a pris a ferme

[l.46] **Ferme** = convention par laquelle un propriétaire laisse l'exploitation d'un bien en échange d'une redevance

[l.49] **Rooles** = registres